

Liste d'aptitude : le sale air de la peur

FO DGFIP 67, seule organisation syndicale de l'ex-Trésor élue dans les 3 CAPL !!
FO DGFIP 67, des élus des deux filières en CAPL et en C T L !!

Plusieurs sections FO DGFIP se sont inquiétées du discours de leur direction locale qui indiquait aux postulants potentiels à la liste d'aptitude que, en cas de refus de cette promotion suite à l'affectation qui leur serait proposée, ils seraient reversés au département à la disposition du Directeur (ALD).

Des militants FO ont donc demandé à leur direction de produire le texte sur lequel elle s'appuyait pour donner cette information aux collègues.

Ces directions ne s'appuient sur rien aujourd'hui, car il n'existe pas actuellement de texte réglementaire. Tout en rappelant que les règles de gestion ne sont pas statutaires, il faut dire que le texte sur les mutations 2014 n'est pas finalisé, car plusieurs points restent encore à débattre dont les conditions du refus de mutation.

Si certaines directions entonnent ce sale air de la peur, c'est purement et simplement pour réduire le nombre de postulants à la liste d'aptitude. On ne peut écarter que des considérations budgétaires de masse salariale ne soient également à l'origine de ces propos.

En revanche, depuis la fin des discussions sur les nouvelles règles de gestion fusionnées, il est bon de rappeler que tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participeront au mouvement général de mutations du 1^{er} septembre 2014, quelle que soit leur filière d'origine.

FO DGFIP a largement communiqué sur ce sujet comme il a constamment porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B improprement appelé par l'administration « droit au retour ».

F.O.-DGFIP a été la seule organisation syndicale à constamment exiger le maintien de ce dispositif existant dans la FGP et à demander son extension aux agents de la FF.

Avec le soutien d'autres OS, la DGFIP est restée sourde à notre argumentaire et a délibérément choisi de mettre en place cette **régression sociale et ce frein à la promotion sociale**. C'est ainsi qu'à l'automne 2012, FO DGFIP a initié une pétition électronique.

Aujourd'hui, la réalité de ce que **F.O.-DGFIP** a dénoncé depuis 2 ans vient s'imposer.

Une fois encore, le Syndicat a eu raison trop tôt.

Le système général d'affectation des personnels qui se met en place, véritable exemple du manque d'imagination et d'ambition de notre Direction générale, est d'une telle rigidité qu'il est totalement inadapté tant à la satisfaction des souhaits des agents qu'aux enjeux du maintien d'un réseau de proximité.

Bien entendu, les élus FO DGFIP 67 reviendront, lors de la CAPL du 7 décembre, sur l'effondrement du nombre de candidatures des agents de la Gestion publique à la liste d'aptitude de C en B et de B en A et sur les justes revendications du Syndicat en matière de promotion.



Contactez vos élus FO DGFIP, n'hésitez pas !

VOS ELUS FO DGFIP 67		Expert
CAPL 1 (inspecteurs)	Manuel BORRAS, Thierry HAUSSER	José PEREIRA
CAPL 2 (contrôleurs)	Marie-Françoise HENRY, Sonia FRIES, Annie DIEM, Marie-Claire SAIDOU	José PEREIRA
CAPL 3 (agents)	Martine WISNIEWSKI, Gilles FORT	José PEREIRA

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgifip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner par la sacoche à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.55.60